

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/035

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 30/03/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
25/03/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 18

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, PRALON, ICHOU, HAMDAN ; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, HOUSSIN, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 1

Bénédicte LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI SUITE A NOMINATION EN QUALITE
DE STAGIAIRE D'UN AGENT**

Rapporteur : Martine DELESSARD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20 janvier 2025,

Monsieur le Maire informe que suite à la nomination en qualité de stagiaire d'un agent actuellement mis à disposition par le Centre de Gestion, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026

Considérant la nécessité de supprimer et créer des emplois permanents d'adjoints administratifs en raison cette situation administrative

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2026,

Grade : Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe:

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

La création d'un emploi de d'adjoint administratif à temps plein

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2026

Grade : Adjoint administratif:

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

L'adoption du tableau des effectifs ainsi modifié :

Tableau des emplois au 1^{er} mai 2025

GRADES	NOMBRE D'EMPLOYES	NOMBRE D'HEURES
Attaché	1	35
Adjoint administratif	1	20
	1	35
Adjoint technique	2	35
	1	9.28
	1	22.8
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	9.5
	1	35
Agent de maîtrise	2	35
	1	24.75
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	35
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212502587-20260330-2026037-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *De supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} mai 2026*
- *De créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mai 2026*
- *D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées qui prendront effet au 1^{er} mai 2026.*

Fait et délibéré, le 30 mars 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

